

VILLE DE CHAURAY

12, rue de l'Eglise
79180 CHAURAY

PROGRAMME DE PROMOTION ET DE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE AU TOGO

LE 9 OCTOBRE 2008

COMITE DE PILOTAGE FRANCAIS

5^{ème} réunion

Présents : Monsieur Norbert BEALU (Président du groupe Pays TOGO – CUF), Monsieur Yannick UHEL (Directeur Général des Services de la commune de Chauray – 79), Madame Constance KOUKOU (Cités Unies France), Monsieur Toussaint CARADEC (chargée de mission Afrique sud saharienne Ministère des Affaires Etrangères), Mme Pascale PAVY (adjointe relations internationales commune de BAILLEUL), Mme Ondines DESRUELLES (Directrice Adjointe aux relations internationales commune d'Issy les Moulineaux), Béatrice ROLLET DEVAUX (DGS Communauté de Communes Côte Roannaise), Madame Monique PAPOT-LIBERAL (Vice Présidente de la Communauté de Communes de la Côte Roannaise chargée de la coopération décentralisée et l'action sociale communautaire), Monsieur Stéphane MONGES (Directeur ARCOD agence régionale de coopération Région Champagne Ardennes), Monsieur Abderrahim EL KHANTOUR (Responsable pôle Relations Internationales et coopération décentralisée – Conseil Régional Champagne Ardennes), Mme Martine MOULIN (chargé de mission CUSSET), Mme Francine LE MASSON (représentante de la Communauté de Communes Espace Gâtine).

Excusés : Monsieur Kidiyo KPALMA (Commune de la Chapelle-Chaussée), Monsieur Jean-Paul ACCARY (Président du Comité de jumelage de Renaison), Monsieur Sébastien MASSON (directeur des relations internationales d'Issy les Moulineaux), Monsieur Georges PROVOT (VP du comité de jumelage d'Issy les Moulineaux), Monsieur André SANTINI (Maire d'Issy les Moulineaux), Alain LEVY (adjoint relations internationales Issy les Moulineaux), Monsieur Christian PHILIP (Groupe d'amitié parlementaire France-Togo), Madame Jeannie LE SAUX (Présidente de la Communauté de Communes Val de Boutonne). M. Jacques

ROCHARD (Président du Comité de jumelage de Bressuire), Mme Pascale LEFEVRE (Adjointe au maire de Bressuire), M. Jean-Michel PEYROU (Communauté de Communes d'Espace Gâtine – ayant donné pouvoir), M. Joseph JOUBERT (Président de la Communauté de Communes du Lezayen). Mme Pierrette VIENNOIS (Comité de jumelage de Chauray), Madame Annick LAPART (responsable relations internationales et coopération décentralisée du Conseil Général des Deux-Sèvres - 79), Mme Nicole SAGORY (CAJCA Coulon), M. Michel GRASSET (CAJCA Coulon), Mme Joëlle ORDRONNEAU (Conseillère municipale de Coulon – CAJCA Coulon), M. Gilles TEXIER (CAJCA Coulon), Mme Marylène SUIRE (Lezay – Communauté de communes du Lezayen), M. Louis GAYOT (Lezay - Communauté de communes du Lezayen).

Début de la réunion : 10h35

Norbert BÉALU présente l'ordre du jour de cette réunion à savoir :

- Mission appui conseil
- Action Formation
- Budget de l'AJFT et budget programme
- Relations avec les partenaires financiers
- Mission de suivi au Togo
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Norbert BÉALU laisse la parole à Monsieur Toussaint CARADEC afin qu'il expose les modalités prévues par le ministère des Affaires Etrangères et Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour financer les projets 2009 de coopération décentralisée.

Ces deux ministères financent dorénavant les projets de coopération décentralisée.

Toussaint CARADEC indique qu'en 2008 six projets pour le Togo ont été financés soit par le Ministère des Affaires Etrangères soit par le Ministère de l'immigration sur les thèmes du développement solidaire, de l'aide à la formation et de la sensibilisation à l'hygiène....Il dresse un bilan de ces actions.

Il expose ensuite les modalités indispensables pour que les projets 2009 de coopération décentralisée soient soutenus par les deux ministères (cf. document joint au présent compte rendu et remis lors de la réunion du comité de pilotage).

Quelques précisions sont apportées par Toussaint CARADEC sur ce document et notamment :

- Sur le soutien aux projets fédérateurs, il est indiqué «acteurs du territoire ». Il s'agit de partenaires publics (hôpitaux) ou privés (mécénat privé),
- Sur le soutien à des projets intégrant des jeunes, Toussaint CARADEC précise que tous les types de projets peuvent être déposés dès lors qu'il ne

s'agit pas de simples échanges (ex Pays de la Loire projets jeunes au Cameroun sur le développement touristique d'une des régions du Cameroun). Le Ministère des Affaires Etrangères n'a pas prévu de critère précis pour définir ce qu'est un jeune. Il précise également que pour être éligible le projet doit prévoir par exemple un transfert de savoir faire. Toutefois, le Ministère laisse une grande marge de manœuvre pour définir les projets. Selon Constance KOUKOUI, le caractère « vague » n'induit pas que les collectivités ne soient pas vigilantes sur les différents aspects des critères prévus les différents ministères.

Abderrahim EL KHANTOUR pose la question de la réciprocité à savoir l'accueil des jeunes d'Afrique (Burkina Faso par exemple) qui au-delà du problème du visa n'est pas toujours possible.

Toussaint CARADEC indique que lors de différentes réunions le Ministère des Affaires Etrangères a pu sensibiliser les ambassades pour faciliter cet accueil. Monsieur Brice HORTEFEUX a également été sensibilisé sur ce point par le MAE.

- Sur le soutien à l'appui à la gouvernance locale, Toussaint CARADEC précise que des projets d'investissements pourraient être financés dès lors qu'ils sont intimement liés au développement de la gouvernance locale.

Enfin, Toussaint CARADEC met l'accent sur le fait que ces projets soient portés par plusieurs collectivités (projets de mutualisation comme c'est le cas du programme de promotion et de renforcement de la coopération décentralisée au Togo).

Toussaint CARADEC souligne que Monsieur Jérôme DUPLAN au Ministère des Affaires Etrangères est en mesure de renseigner toutes les collectivités sur les modalités de dépôts de dossier et notamment sur les dépôts en ligne (seule et unique voie pour déposer à compter de 2009 un dossier). Il donne également les adresses suivantes :

Jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

Toussaint.caradec@diplomatie.gouv.fr

ACTION APPUI CONSEIL

En préambule, Norbert BÉALU rappelle qu'un bilan de la formation de 4 jours à BASSAR a été présenté lors de la précédente réunion du comité de pilotage du 20 juin à Chauray.

Le travail du consultant (Théo ATTISSO) n'est pas encore achevé... Au total et à la date de la présente réunion du comité de pilotage, 7 comptes rendus ont été réalisés et transmis.

A l'analyse de ces comptes-rendus, Théo ATTISSO dresse un historique de chaque jumelage, leur façon de procéder à leur homologation auprès des instances, Norbert BÉALU remarque que de nombreux acteurs assistaient aux réunions conduites par Théo ATTISSO sur place (ex Pagouda 18 représentants, AKPARE 19 représentants...des jumelages actifs).

Liste des rapports reçus : PAGOUDA (C.d.C de la COTE ROANNAISE), BASSAR (CHAURAY), ELAVAGNON (C.d.C ESPACE GATINE), GLEI (PRAHECQ), AKPARE (C.d.C de VAL DE BOUTONNE), BADOU (CERIZAY), DANYE-ELEVANYO (C.d.C du LEZAYEN).

L'analyse de ces rapports par Norbert Béalu permet de mettre en évidence les points suivants :

- Que les jumelages sont bien organisés et actifs
- Que l'on peut s'interroger sur les constats de « bonnes relations » avec le Préfet, le Député ou le Président de la délégation spéciale ou Chefferie traditionnelle : n'y a-t-il pas parfois une « tutelle » trop forte sur l'association qui ne dispose pas ainsi d'une grande autonomie?
- Que les rencontres avec Théo sont l'occasion de « libérer la parole ». Les jumelages mettent en exergue le manque de compréhension avec le partenaire français et l'insuffisance des financements attribués. Ils demandent également de pouvoir disposer d'un budget de fonctionnement au sein des projets financés.
- Que certains jumelages ne disposent pas encore de « structuration administrative » validée par l'autorité de tutelle.

Norbert BÉALU conclut qu'il y a lieu d'améliorer les relations entre partenaires nord/sud pour mieux construire les projets et que le partenaire du sud doit s'entourer de conseils et travailler en collaboration avec des ONG locales si nécessaire.

Commentaires et questionnements du Comité de Pilotage sur ce bilan

Le comité de pilotage souligne que dans certains jumelages, et malgré les indications fournies par la collectivité française, des personnes ressources n'auraient pas été auditionnées par Théo ATTISSO.

Il remarque également que les rapports de Théo se relèvent être plus d'ordre descriptif. Il manque une analyse approfondie des difficultés apparues au cours du diagnostic, analyse accompagnée de propositions concrètes aux responsables togolais. Ainsi, Monique PAPOT LIBERAL caractérise le travail de Théo comme une compilation d'entretiens et que ce n'est pas vraiment la commande initiale.

Monique PAPOT LIBERAL rappelle qu'il n'existe pas de réelle démocratie locale puisque les délégués spéciaux ont été nommés et non élus. A Pagouda, elle remarque néanmoins (et elle tient à le souligner) un appui formidable du Préfet qui a été très facilitateur. Si quelquefois il est vrai que ces autorités peuvent freiner des projets, ce n'est pas le cas à PAGOUDA.

Le comité demande si la prestation de Théo ATTISSO s'arrête après la remise du rapport ? Norbert BÉALU répond qu'évidemment non (c'est l'article 3 du contrat sur le contenu de la mission qui s'applique). Ainsi, le consultant doit « formuler des

conseils dans la gestion globale ou sectorielle de la coopération décentralisée locale ».

Constance KOUKOUI souhaite connaître le calendrier de Théo ATTISSO et les dates de passages dans les jumelages qui restent à analyser. Elle souhaite également savoir s'il y a eu communication et des échanges entre la collectivité française, son comité et le comité au Togo sur cette action.

Norbert BEALU rappelle que Théo doit envoyer les rapports sur chaque mission réalisée au comité de pilotage et notamment à la collectivité chef de file. Les dates des visites suivantes n'ont pas été communiquées. Norbert BÉALU précise que le consultant reste donc à la disposition de chaque partenaire durant une année. Le dialogue se fera par téléphone, par courrier ou par internet; comme cela a été déjà précisé. Si la consultation exige un déplacement du consultant, ses frais seront payés par le jumelage demandeur au tarif fixé par l'AJFT. Une « réunion de synthèse » est prévue entre le consultant et l'AJFT (article 8 du contrat) pour établir un bilan de la mission avec des propositions de formation pour les acteurs locaux et la fixation éventuelle de nouveaux objectifs pour la seconde année.

Le comité de pilotage demande si cette prestation « appui-conseil » sera renouvelée pour la deuxième année du programme. Norbert BÉALU répond que cette décision sera prise conjointement par l'AJFT et le Comité de Pilotage et que si c'est jugé nécessaire. Le renouvellement est prévu (contrat d'un an renouvelable) soit avec le même consultant ou avec un nouveau prestataire. De nouveaux objectifs et de nouvelles modalités pourront donc être définis.

Dans le cas contraire, la prestation « appui-conseil » s'arrêtera à la fin de la mission. Un transfert de l'action pourra être fait sur une prestation « formation » qui restera à définir en tenant compte du « cadre financier » prévu .

Ondines DESRUELLES souhaite connaître la date de fin du contrat de Théo ATTOSSO.

Norbert BÉALU indique : « jusqu'à la fin de sa mission ». Constance KOUKOUI souligne l'importance pour les jumelages de savoir quand la mission de Théo ATTISSO se terminera et que toutes les questions que ceux-ci pourraient poser à Théo ensuite seraient à définir sur le plan financier directement avec Théo qui fixera ses propres tarifs (notamment si ce programme n'était pas reconduit ensuite par le comité de pilotage français).

Norbert BÉALU convient qu'il sera nécessaire de se poser la question car dans tous les cas la formation ne serait pas la même (en effet pas de prestation de diagnostic).

L'Assemblée Générale de fin d'année de l'AJFT devra donc débattre de ce sujet et informer notre Comité de Pilotage de ses conclusions (pour qu'une décision conjointe soit finalisée).

BUDGET

Norbert BÉALU donne le budget des actions et attend des précisions de FONDOKE.

BILAN FINANCIER DE L'AJFT DU 28-02-08 AU 08-10-08:

A/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

I-Saisie-Photocopie-Téléphone-Internet	:37110 FCFA
II-Déplacement	:45000 FCFA
III-Remboursement des frais d'adhésion à Ountivou	: 10000 FCFA
TOTAL	: 92110 FCFA

RESTE EN CAISSE: 212 248 FCFA-92110 FCFA=120138 FCFA

B/CONSEIL-APPUI

I-Frais de prestations du Consultant	:660000 FCFA
II-Déplacements du consultant	:165000 FCFA
TOTAL	: 825000 FCFA

RESTE EN CAISSE :1 617 800FCFA-825000FCFA=792800FCFA

Norbert BÉALU précise que ce bilan est provisoire. Il y aura plus de précisions après la réunion du B.E. le 18-10-08 à Anié.

Pour les cotisations, FONDOKE a indiqué qu'à part ceux qui avaient payé avant le bilan de Février, aucun autre jumelage n'a fait de paiement pour l'année 2007. Pour l'année 2008, aucun comité de jumelage togolais n'a encore cotisé.

Norbert BÉALU rappelle qu'il y avait un litige exposé à Chauray sur 60.000 CFA versé à Théo ATTISSO. Il a été précisé que lorsque l'AJFT convoque Théo ATTISSO à une réunion, il n'a pas à être remboursé. Cela fait partie de sa mission. Il est au service de l'AJFT qui n'est pas un tiroir caisse.

Yannick UHEL expose ensuite le détail des dépenses et recettes engagées pour ce programme de promotion et de renforcement de coopération décentralisée. Il précise également les démarches engagées auprès du SGAR Poitou Charentes pour que cette convention soit prorogée d'un an (à savoir jusqu'au 1er novembre 2010).

NDLR / Le détail des dépenses et recettes est joint au présent compte rendu.

MISSION DE SUIVI

Norbert BÉALU propose d'organiser une mission de suivi au Togo. En effet comme l'AJFT se réunit en fin d'année, il pourrait y avoir une mission du comité de pilotage avec eux. Constance KOUKOUI demande si des collectivités françaises ont prévues d'ores et déjà une mission.

Béatrice DEVAUX indique qu'une mission est prévue fin novembre 12 jours à partir de 25 novembre au 7 décembre mais qu'il est difficile de prévoir 2 jours pour rencontrer l'AJFT car le planning est trop chargé

Abderrahim EL KHANTOUR remarque qu'il est important d'organiser une mission spécifique car ce programme est lourd et qu'il convient d'en discuter de manière précise et donc de prendre du temps avec l'AJFT

Constance KOUKOUI convient que si la convention avec le MAE est prorogée à fin 2010 il y a donc moins d'urgence.

Un accord se fait au sein du comité de pilotage pour qu'une mission soit organisée à la fin du premier trimestre 2009

Fin du comité de pilotage : 13h30

Le 9 octobre 2008

**Le Maire
Jacques BROSSARD**